

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734\*02

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>10/06/2016</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>2016.ARA.DP00046</b>
--	--	--

### 1. Intitulé du projet

Projet de pôle de service aux entreprises et de logements

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer un pôle de services aux entreprises et des logements.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet urbain s'inscrit dans un site à vocation économique, dans l'entre deux ville de l'agglomération de Clermont-Ferrand, qualifié de «Maison des Entreprises». Le programme du projet se développe autour de cette notion de pôle et services dédiés aux entreprises avec en compléments quelques logements. De sa conception générale aux modalités d'utilisation quotidienne l'opération se compose de différents plots d'immeubles qui additionnent les facteurs d'économie d'énergie et évite l'installation d'une climatisation tout en garantissant un excellent confort d'usage. Un silo de stationnement complète l'aménagement. Cette opération s'établit sur une surface d'assiette foncière de 2,78 ha environ.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, le projet occasionnera les travaux suivant (par ordre chronologique) :

- travaux de démolition des bâtiments existants (3000 m<sup>2</sup> au sol environ) et des plateformes en enrobé
- travaux de terrassement pour la bonne conception des ouvrages,
- à l'édification des bâtiments,
- à la réalisation des réseaux enterrés de viabilisation,
- à la réalisation des voiries et des aires de stationnement,
- au paysagement de la parcelle.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend globalement :

- un hôtel en R+5,
- 5 bâtiments (pôle) mêlant services, tertiaires et logements (50 à 60) en R+3 et R+4,
- un parking silo à 3 niveaux décalés comprenant 300 à 400 places de stationnement
- un parc urbain paysager en partie centrale reliant les différentes entités intégrant les dispositifs de gestion des eaux de ruissellement.

Il est prévu sous le silo de stationnement un bassin de stockage / restitution d'eaux provenant de réseaux unitaires. Cet ouvrage, sous maîtrise d'ouvrage communautaire entre dans le cadre de travaux mentionnés dans le schéma directeur d'assainissement de l'agglomération.

Les plans projet de l'aménagement sont proposés en annexe du CERFA.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la présente procédure, le projet est soumis à la nomenclature Eau notamment au regard de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214.1 du Code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales et de la rubrique 3.2.2.0 du même article relative aux Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau.

Au regard des caractéristiques du projet, ce dernier est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau codifiée et fera l'objet d'un dossier spécifique instruit par le service en charge de la Police de l'Eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli au titre des articles R 122-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux études d'impacts.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface globale du terrain : 27800 m <sup>2</sup> environ	
Surface au sol globale des futurs bâtiments : 9000 m <sup>2</sup> environ (silo compris)	
Surface de SHON : 21700 m <sup>2</sup> environ	
Stationnements : 270 places + 300 à 400 places en silo	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Rue Jules Verne  
Boulevard Saint-Jean  
63000 CLERMONT-FERRAND

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 3 ° 07 '10,2" E Lat. 45 ° 46 '52,1" N

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'assiette foncière du projet est en quasi totalité imperméabilisé comprenant :

- une station service
- 5 bâtiments principaux existants,
- des zones de stationnements pour poids lourds et véhicules légers,
- des voies d'accès et de circulation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'assiette foncière du projet est située en zone UK du POS (approuvé le 17/11/2000) qui est une zone principalement destinée aux activités commerciales, artisanales, de bureaux et services et aux équipements collectifs situés en périphérie.

La commune est actuellement en cours de révision du POS pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après le site de la DREAL
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décret du 31 Août 2006 relatif au lutte du bruit de voisinage (Code de la Santé Publique) est applicable au futur projet. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) a été approuvé le 24 septembre 2012 par arrêté préfectoral dans le département.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La bibliographie ne fait pas état de zones humides au sens de la réglementation en vigueur au droit des terrains. Les terrains sont en quasi totalité imperméabilisés.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les bases de données existantes (Prim.net, préfecture, commune), le site est concerné par un PPR Inondation approuvé le 6 mars 2002 La totalité des terrain est incluse en zone Z6 (CPHE : +0,50 m / TN). Des précisions sur ce risque sont proposées en annexe. Les terrains ne sont pas concernés par d'autres PPR.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après la bases de données BASIAS, la station service située en partie Nord/Ouest du site peut présenter des risques de pollution des sols. Cette installation est actuellement en activité.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Clermont-Ferrand n'est pas classée en zone de répartition des eaux superficielles et souterraines (ZRE).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non d'après l'ARS.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclut dans un périmètre de protection.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains étudiés sont localisés à environ 6 km à l'Ouest de la première zone NATURA 2000 recensée.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette foncière du projet n'est pas localisée dans une zone relative à la protection d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine de l'UNESCO.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation de la consommation en eau de ville pour les usages sanitaires courants. Ces prélèvements seront réalisés sur le réseau existant. Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est prévu dans le cadre du projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'ouvrages en profondeur. Les seules excavation sont liées à la réalisation des noues et des fondations. A ce stade du projet, il n'est pas prévu de drainage pouvant modifier la masse d'eau souterraine.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera la démolition de bâtiments et d'enrobé Le projet nécessitera des excavation pour les fondations des bâtiments et la création des noues. Les matériaux excavés seront réutilisés tant que possible sur site. Les déchets de démolition feront l'objet d'un tri et d'une valorisation si possible par recyclage.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Aucun apport n'est prévu.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ne sont pas localisés dans un corridor écologique. L'imperméabilisation quasi totale des terrains induit théoriquement, une faible valeur écologique du site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont localisés dans une zone inondable. Le projet pourrait avoir pour effet de réduire la zone d'expansion des crues ou modifier le sens des écoulements lors de tels phénomènes. La présence d'une installation potentiellement polluantes pour les sols au droit des terrains peut avoir un impact sur la qualité des sols et de la ressource en eau souterraine.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone déjà anthropisée. Il n'occasionnera pas de consommation d'espaces naturels, forestiers, maritimes ou agricoles.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains ne sont pas concernés par des risques technologiques (absence de PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont concernés par le risque inondation retranscrit dans un PPRI approuvé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la nature du projet, ce dernier n'engendrera pas de risques sanitaires particuliers.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement, si les sols et la ressource en eau souterraine sont pollués.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, les passages d'engins de chantier motorisés de type camion peuvent engendrer une gêne pour le voisinage. Une fois le projet terminé, il génèrera des bruits afférents à la circulation des véhicules. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores particulières autres que les bruits inhérents à la circulation sur les routes adjacentes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la future activité (services et tertiaire), le projet n'engendrera pas d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives particulières.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les passages des engins motorisés peuvent occasionner des vibrations autour de la zone de chantier. Une fois les bâtiments construits, l'aménagement ne générera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet occasionnera des émissions lumineuses dues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments ,</li> <li>- à l'éclairage extérieur des zones de stationnement et des voies de circulation dite douce</li> </ul> <p>Le projet n'est pas concerné par des émission lumineuses particulières hormis les éclairages des voiries adjacentes.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'occasionnera pas de rejets polluants particuliers autre que les rejets inhérents au chauffage (si énergie fossile), à la circulation viaire et aux systèmes de climatisation éventuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'opération générera des eaux de ruissellements. Elles seront gérées quantitativement et qualitativement (mise en place d'un déboureur-séparateur à hydrocarbures et création pour la régulation des eaux pluviales de noues. L'opération générera des eaux usées domestiques. Ces eaux seront traitées par l'intermédiaire de la station d'épuration de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet engendrera la production de déchets liés à la destruction des bâtiments existants puis à la construction de la nouvelle infrastructure. En phase d'exploitation, les déchets seront des Déchets Industriels Banals, des déchets ménagers, d'emballages et des déchets de palettes. Ils seront traités par des filières adaptées. L'opération n'engendrera pas de déchets dangereux. Aucune ICPE n'est pressentie sur le site.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'est pas localisé au droit ou à proximité immédiate de sites d'intérêt archéologique ou architectural.</p> <p>L'aspect esthétique, le volume des bâtiments ainsi que les espaces verts projetés permettront une insertion paysagère adaptée au contexte local.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le terrain d'assiette du projet est actuellement aménagé. Une fois le projet réalisé, les terrains auront sensiblement la même vocation.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis de l'autorité environnementale sur le site de la DREAL (année 2015 et début 2016) et de la Préfecture (avis relatif à la Loi sur l'Eau), aucun projet connu n'a été recensé dans un périmètre de 5 km.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7 Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux principaux sont la gestion des eaux de ruissellement du projet et l'implantation de bâtiments en zone inondable. A ce titre, un dossier au titre de la Loi sur l'Eau sera constitué afin de préciser la bonne adaptation de l'aménagement au regard des enjeux et de la réglementation en vigueur.

Une installation potentiellement polluante (station service en activité) est localisée sur l'assiette foncière du projet. Cette zone fera l'objet d'un diagnostic site et sols pollués lors de la procédure de cessation d'activités. Ces études permettront d'orienter si nécessaire le maître d'ouvrage sur la gestion des terres.

Dans ce cadre, au regard des études connexes à mener et du contexte actuel du site, l'aménagement ne semble pas nécessiter d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones inondables et règlement PPRI de la zone

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

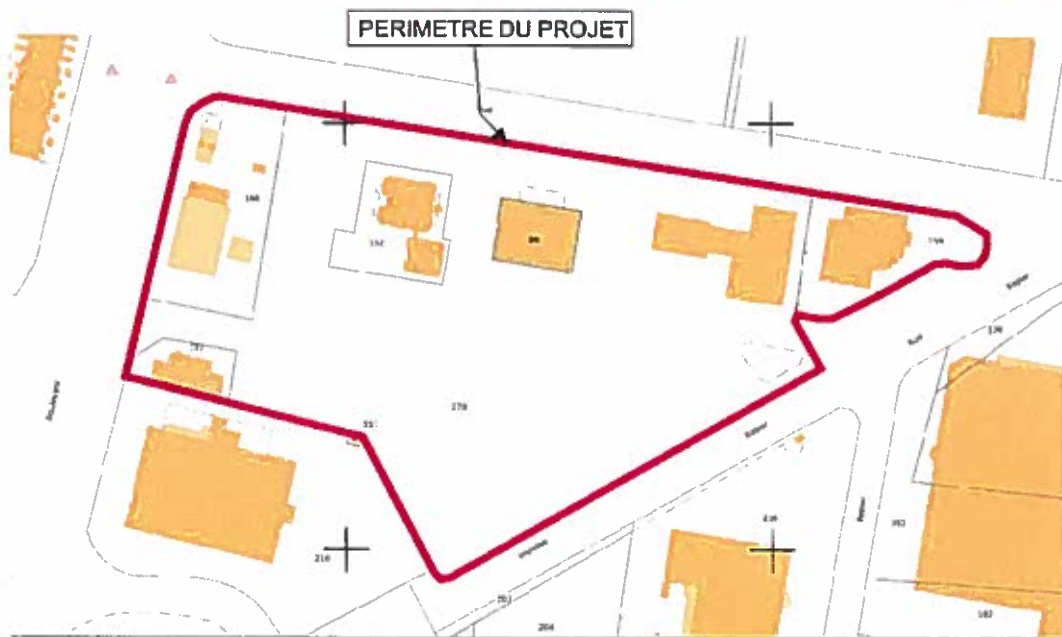
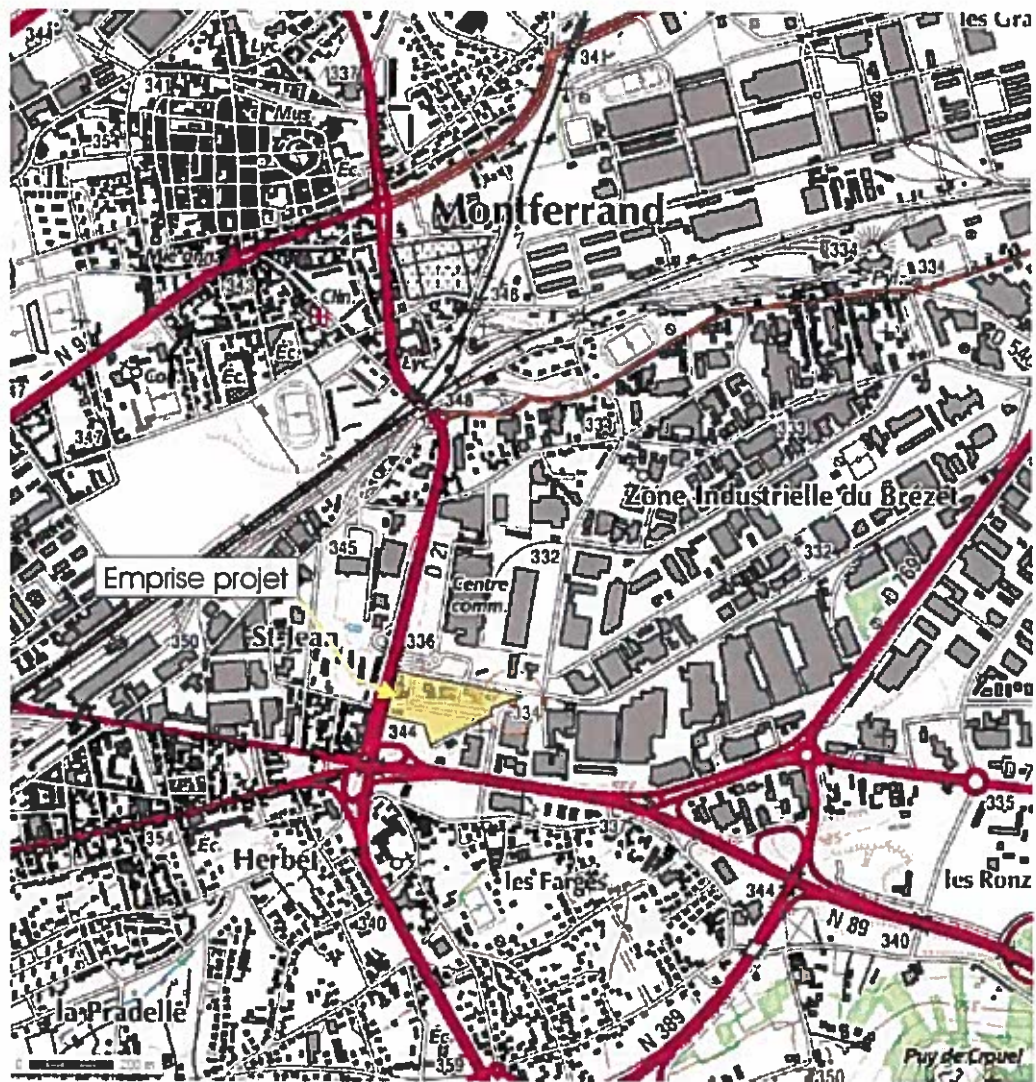
Clarmont Ferrand

le,

9 juin 2016

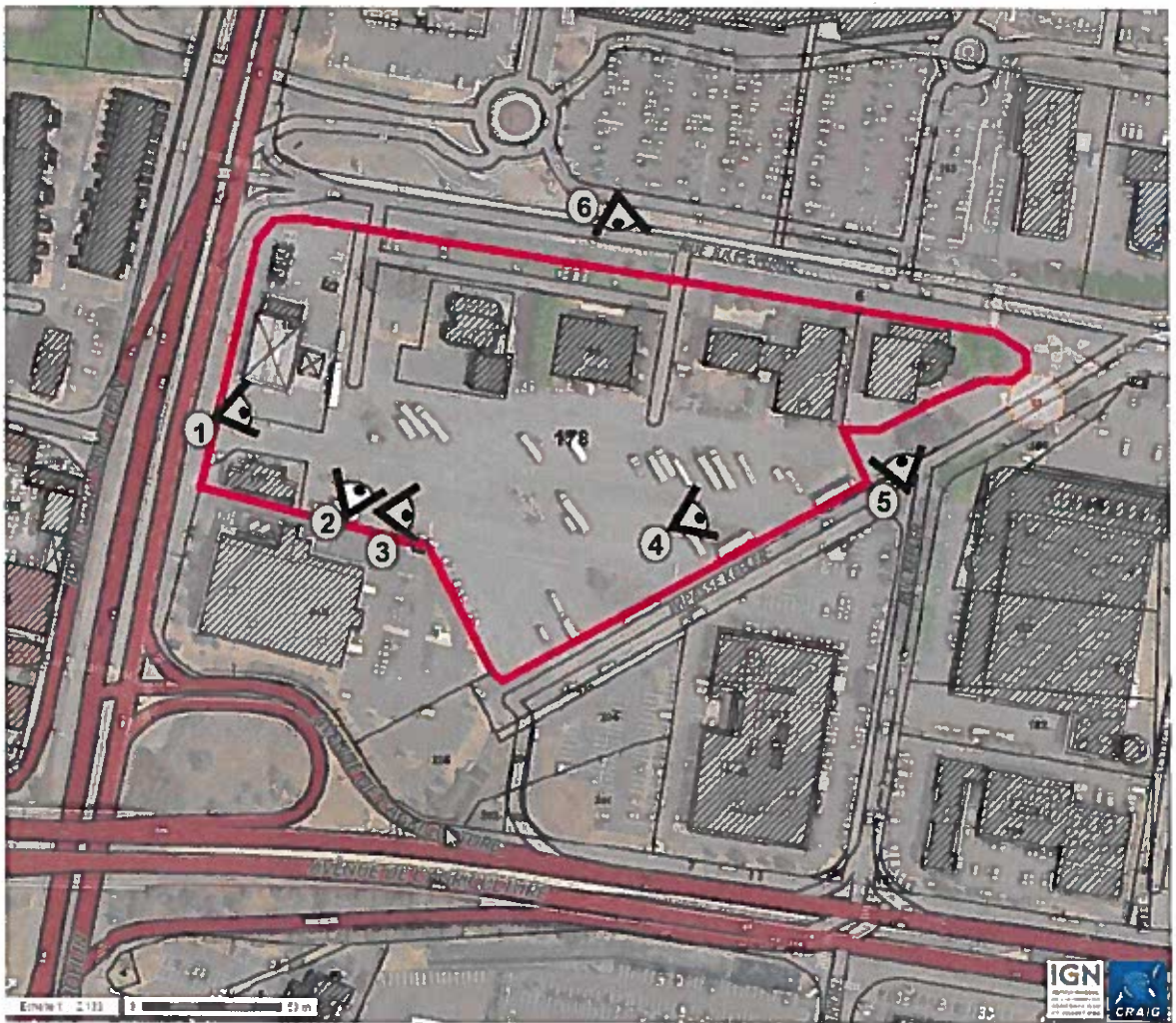
Signature

  
**CLERMONT**  
 Commune  
 91 Avenue de la République  
 63100 CLERMONT-FERRAND  
 Tél. 04 73 34 06 16 - Fax 04 73 29 20 39



# **ANNEXE 3**

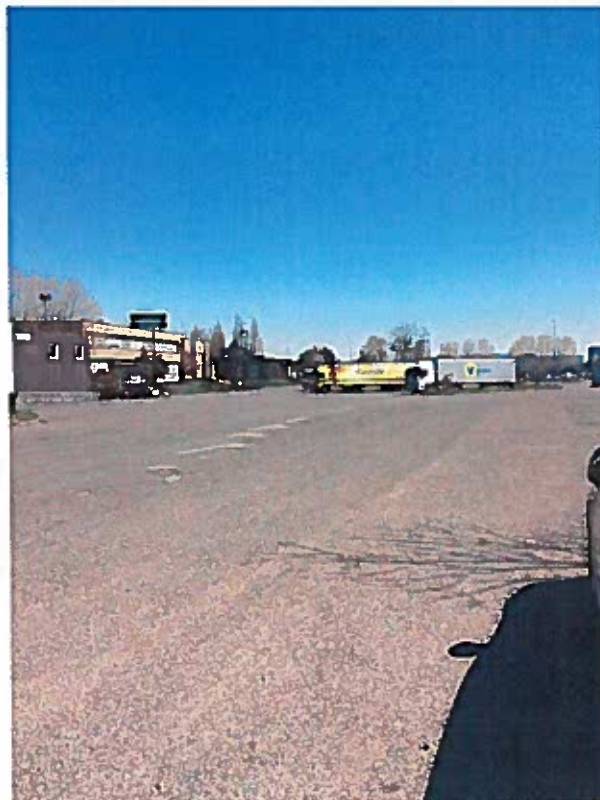
## **Photographies du site et de ses abords**



**Photo 1**



**Photo 2**



**Photo 3**



**Photo 4**



**Photo 5**



**Photo 6**

# **ANNEXE 4**

## **Présentation et Plans du projet et photos d'insertion**



D'un point de vue urbanistique, la procédure retenue est le Permis d'aménager. Ainsi, après autorisation liée à cette procédure, plusieurs permis de construire seront déposés. Le projet comprendra à terme :

- un hôtel en R+5,
- 5 bâtiments (pôle) mêlant services, tertiaires et logements (50 à 60) en R+3 et R+4,
- un parking silo à 3 niveaux décalés comprenant 300 à 400 places de stationnement
- un parc urbain paysager en partie centrale reliant les différentes entités intégrant les dispositifs de gestion des eaux de ruissellement et environ 270 places de stationnement pour véhicules légers à ciel ouvert.

Le parking silo sera couplé à un bassin d'écroulement dédié à la gestion d'eaux provenant de réseaux unitaires. Cet ouvrage sera placé sous le silo. De maîtrise d'ouvrage communautaire (silo et bassin), le dimensionnement, la conception technique et les procédures réglementaires (pour le bassin) sont réalisés indépendamment du projet dans le cadre des travaux préconisés dans le schéma directeur d'assainissement de la ville.

Les plans projet de l'aménagement sont proposés ci-après.

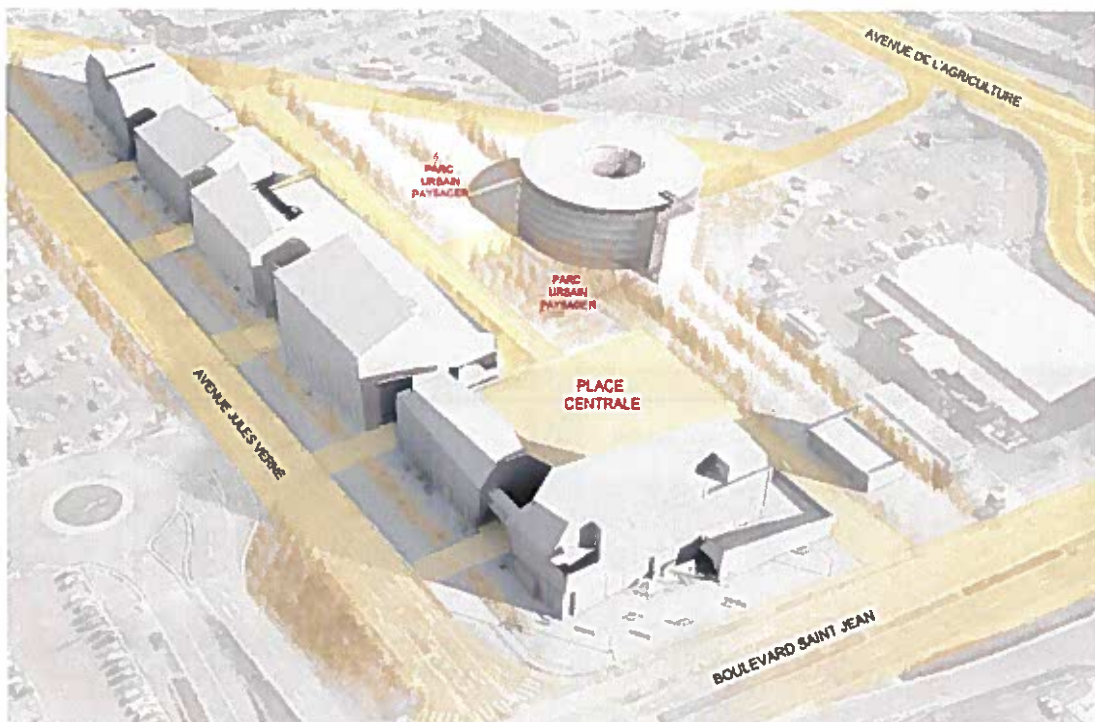
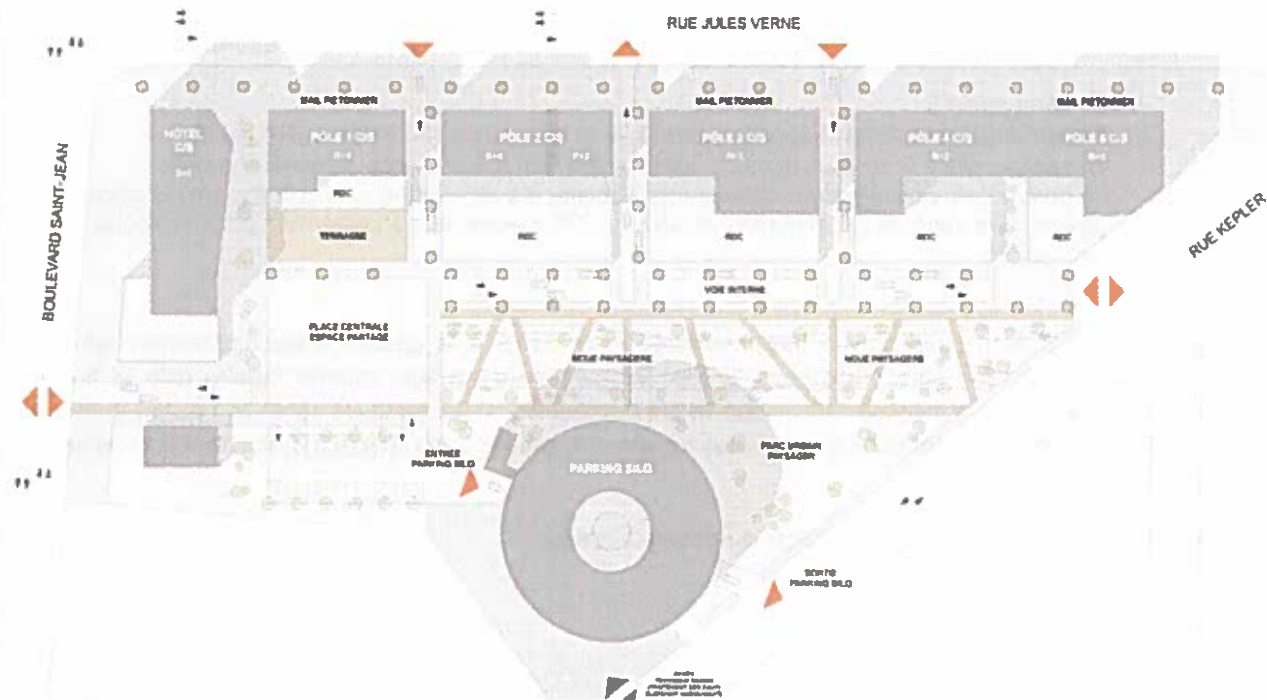
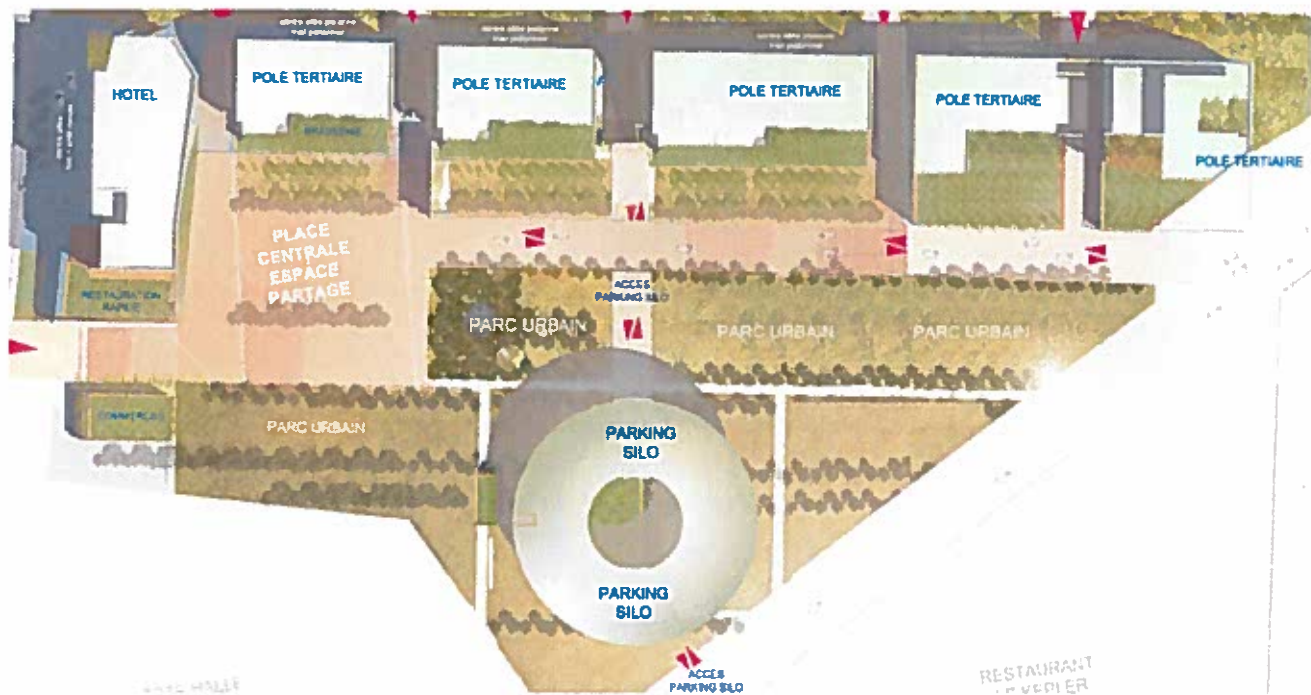


Photo d'insertion du projet dans son environnement

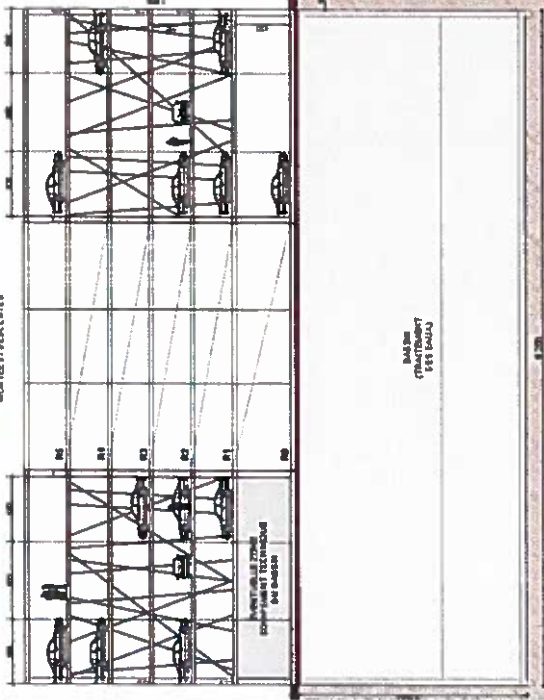


Plan masse de l'opération

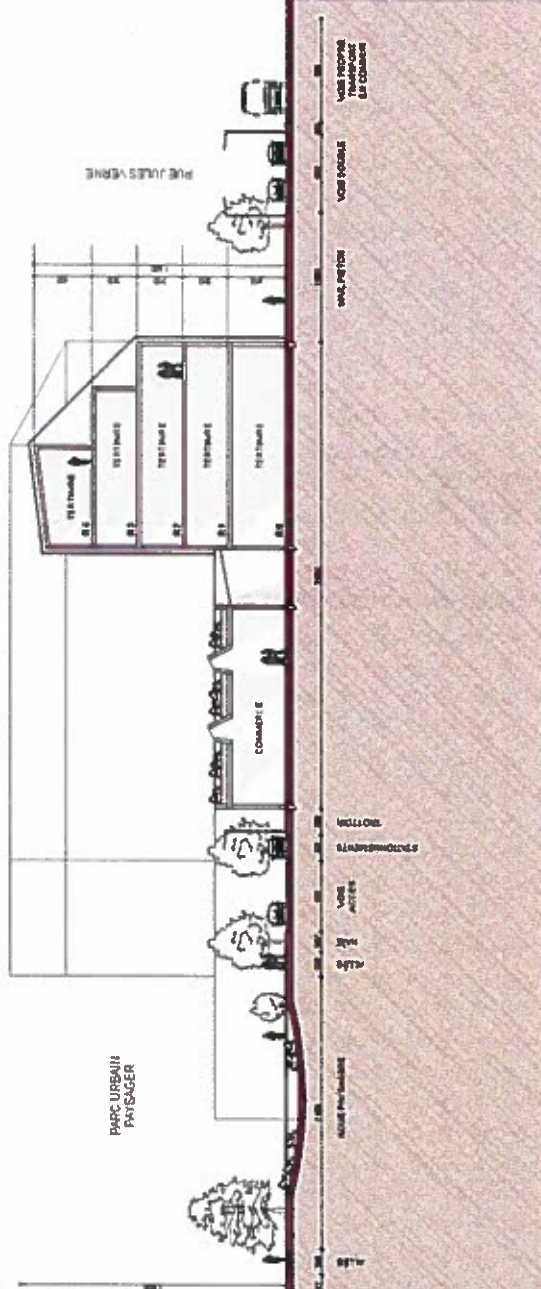


Plan paysagé

RAMPE VEICULES  
MONTÉE / DESCENTE

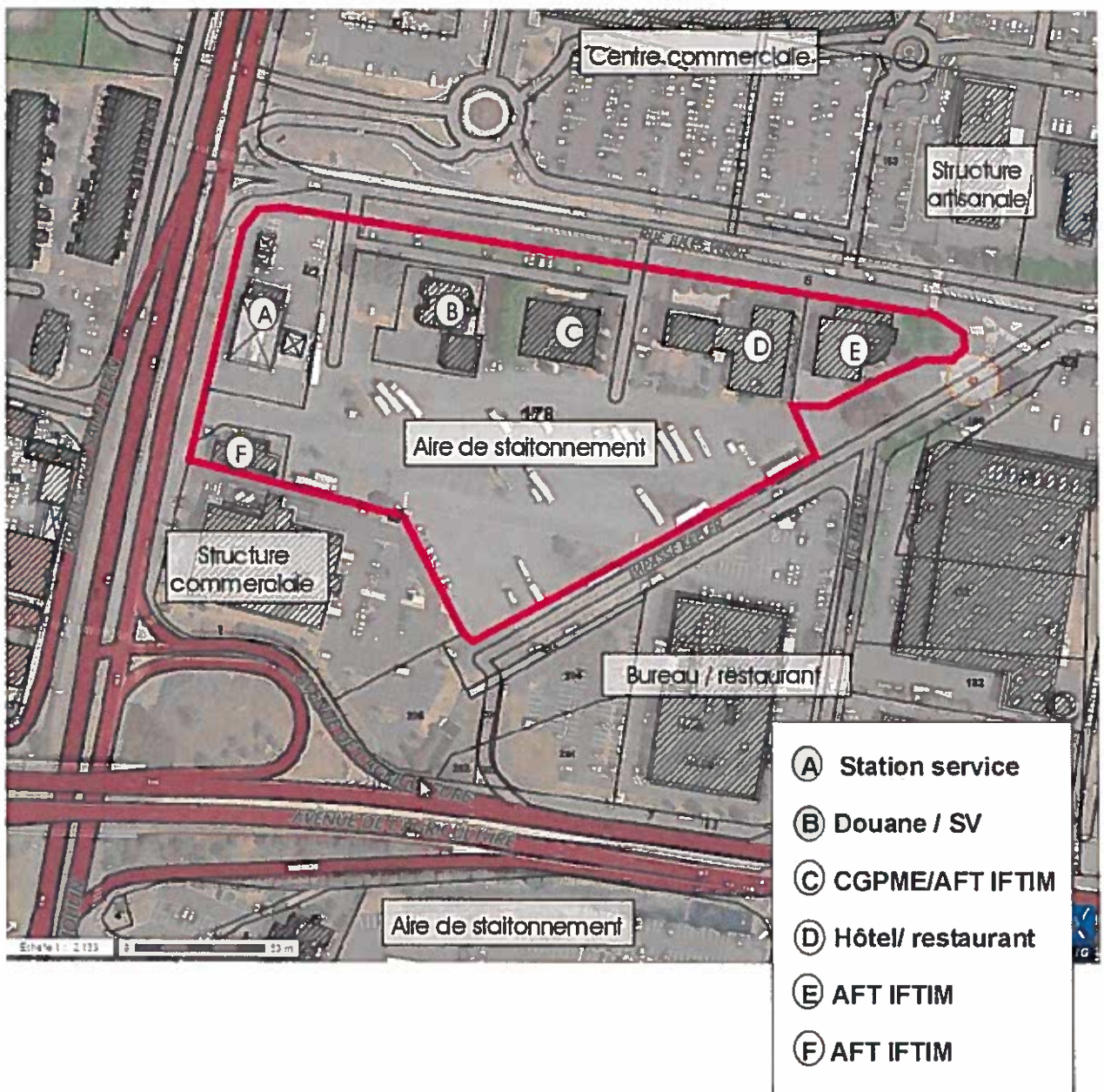


PARC URBAIN /  
PAYSAGER



# **ANNEXE 5**

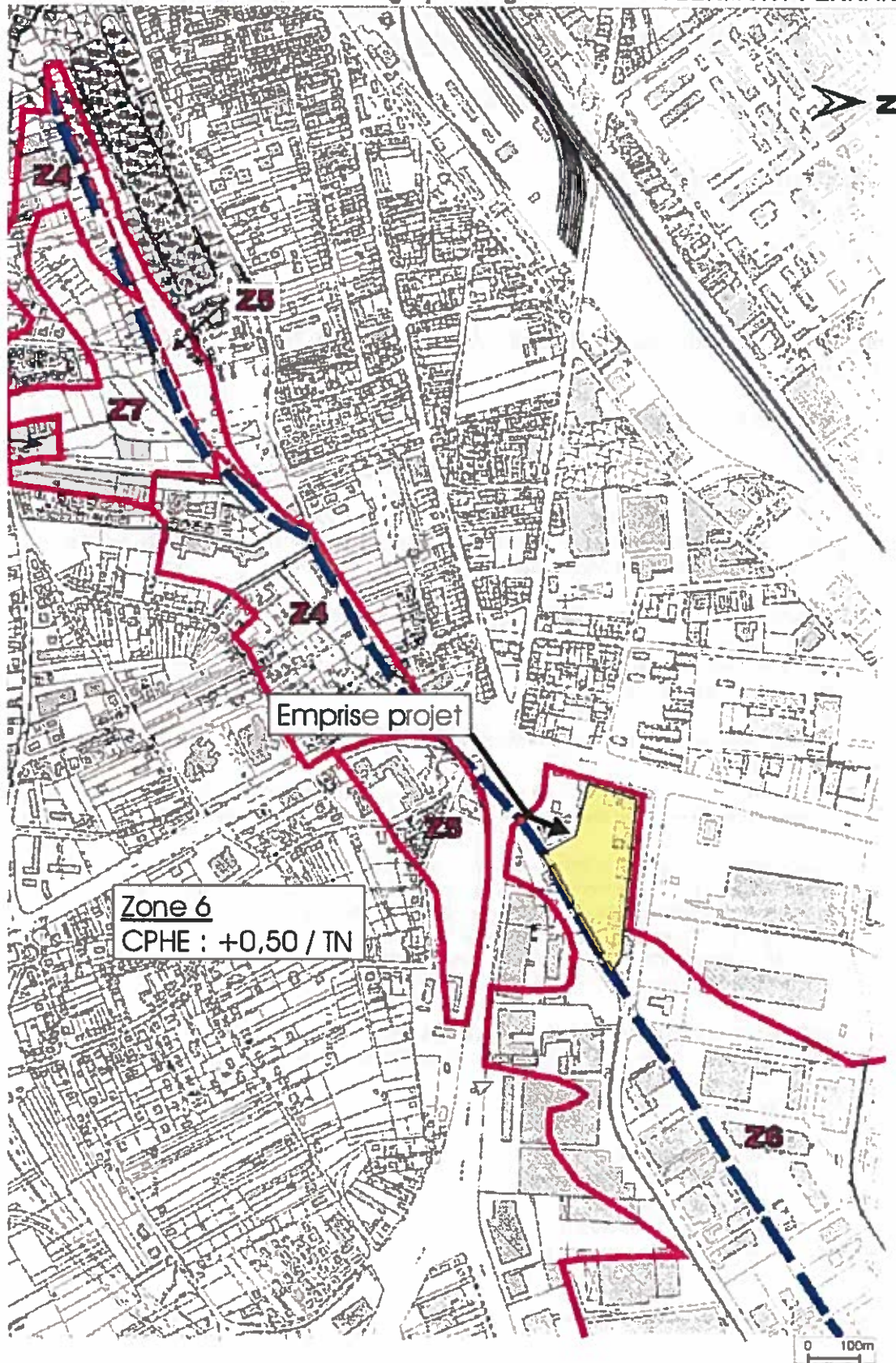
**Localisation du projet sur fond de vue aérienne**



# **ANNEXE 6**

**Carte du PPRI (approuvé le 6 mars 2002) du bassin de la Tiretaine Sud  
et prescriptions spécifiques de la zone**

**bassin de la Tiretaine Sud - Cartographie réglementaire - CLERMONT FERRAND**



## **CHAPITRE 6 : PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX ZONES Z 6 (AUTRES ZONES URBANISEES EXPOSEES A UN RISQUE FAIBLE)**

*Le principe général est de ne pas augmenter la vulnérabilité dans l'enveloppe urbaine existante.*

### **Article Z 6 -1- Sont interdits :**

- tous travaux, utilisations ou occupations du sol à l'exception de ceux mentionnés à l'article Z 6 - 2.

### **Article Z 6 - 2 - Sont autorisées sous réserve des prescriptions énoncées dans le Titre I :**

#### **a) Pour les constructions nouvelles :**

Les constructions nouvelles à usage d'habitation, d'annexes à l'habitation, de commerce, d'artisanat, d'industrie, d'installation classée, de bureau, de service, d'hôtellerie, d'équipement collectif ( autre que ceux figurant à l'article C 5 du Titre I ) *dont les caractéristiques, par la prise en compte du risque inondation, conduisent à la mise en sécurité des personnes exposées.*

De plus, dans des secteurs ayant fait l'objet d'une réflexion globale d'aménagement dans le cadre de la politique de la ville, des équipements collectifs publics pourront être autorisés s'ils participent aux enjeux des politiques urbaines et réflexions sur des secteurs de la géographie prioritaire, sous réserve d'une prise en compte du risque.

#### **b) Pour les constructions existantes à la date d'approbation du présent**

##### **P.P.R.N.P.i. :**

- l'extension et la reconstruction des constructions à usage d'habitation, de commerce, d'artisanat, d'installation classée, de bureau, de service, d'hôtellerie, d'équipement collectif,
- les annexes aux constructions à usage d'habitation
- les travaux d'aménagement liés au changement de destination ou d'affectation,
- les travaux d'entretien et de gestion courants, notamment les aménagements internes, les traitements de façades et la réfection des toitures, *dont les caractéristiques, par la prise en considération du risque inondation, conduisent à la mise en sécurité des personnes.*

#### **c) Pour les autres occupations ou utilisations du sol :**

- les lotissements destinés aux constructions visées au paragraphe a) ci-dessus
- les équipements liés au stationnement
- les aires de loisirs ou de sports
- les clôtures
- les plantations d'arbres
- les exhaussements et excavations,
- les bassins d'orage
- les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des services publics.